

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 12 avril dernier et a examiné les points suivants :

- **Intervention du Conseil Départemental**

M. Nicolas PORTAS du pôle infrastructures, aménagement et accompagnement des territoires du Département du Puy-de-Dôme fait une présentation au CM de la politique d'animation foncière agricole pour préserver l'activité agricole.

A cet effet, le Département, qui détient la compétence, propose un accompagnement à toutes les communes du Puy-de-Dôme qui le souhaitent, pour travailler sur 3 axes :

-la protection du foncier agricole pour définir les secteurs agricoles et/ou naturels à protéger,

-la reconquête agricole afin de définir les secteurs agricoles à développer et reprendre la main sur le foncier agricole en ayant recours à différents outils comme la réglementation des boisements et les procédures relatives aux biens vacants et sans maître,

-l'amélioration de la structuration du parcellaire agricole pour faciliter la transmission et l'installation en agriculture, optimiser les interventions sur les parcelles et faciliter les accès et diminuer la circulation agricole.

Pour cela, la loi du 23 janvier 2005 prévoit l'utilisation de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et environnemental (AFAFE) dont la mise en œuvre relève de la compétence du Conseil Départemental. Ce dernier lance l'appel d'offres et reste maître d'ouvrage mais l'initiative appartient à la commune qui le sollicite.

L'AFAFE vient remplacer l'ancienne procédure du remembrement.

M. Nicolas PORTAS donne des premiers éléments de diagnostic foncier agricole sur la commune de Cros : nombre d'exploitations, état du parcellaire, situation cadastrale, ... et explique la procédure : l'aménagement foncier consiste en un échange de parcelles avec pour objectifs de désenclaver et regrouper les parcelles en îlots proches des centres d'exploitations, optimiser l'occupation des sols, préparer d'éventuels aménagements de la commune, entretenir les milieux naturels voire les protéger, mettre à jour (créer, modifier et/ou supprimer) les chemins ruraux et voies communales.

La procédure de l'AFAFE est très longue (de 5 à 7 ans), le Conseil Départemental, maître d'ouvrage, met en place une commission communale d'aménagement foncier (CCAF) avec l'aide d'un géomètre expert et un bureau d'études.

Le calendrier de l'opération se décompose en 3 phases :

- Phase préalable avec étude d'aménagement (état des lieux parcellaire pour déterminer le périmètre le plus pertinent : à noter que la totalité du territoire de la commune n'est pas forcément inclus dans le périmètre de l'opération).
- Phase opérationnelle avec classement des parcelles avec le géomètre et la CCAF.
- Phase d'exécution avec l'élaboration d'un avant-projet et un programme de travaux connexes et une étude d'impact.

A noter que les travaux d'ingénierie et les bornages sont financés par le Département mais les travaux d'exécution sur les voiries et chemins ruraux doivent être financés sur le budget de la commune avec possibilité d'obtenir des subventions.

Tout au long de la procédure, des consultations et enquêtes publiques sont organisées avec information des propriétaires et agriculteurs.

Dans l'hypothèse où le CM déciderait de lancer cette procédure, une réunion sera organisée avec tous les agriculteurs qui exploitent sur la commune pour les faire positionner sur le sujet. Ensuite, si ces derniers sont favorables, une réunion sera mise en place avec les propriétaires.

Au vu de cette présentation, le CM ne délibère pas mais il doit se prononcer sur son souhait de s'engager dans cette procédure ou pas.

Après débat, le CM donne son accord pour solliciter tous les agriculteurs exploitants sur la commune (qu'ils aient ou non leur siège à Cros) afin de recueillir leur avis.

*\*le Département est chargé d'organiser cette réunion le 23 mai 2024.*

Cette procédure présenterait des avantages pour les agriculteurs mais aussi pour la commune avec notamment la mise à jour du cadastre, des chemins ruraux et des voies communales ainsi que la possibilité de récupérer les biens vacants et sans maîtres.

En conséquence, le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable de principe pour engager cette procédure d'AFAFE avec l'accompagnement du Département, sous réserve que les agriculteurs donnent leur accord.

- **Commune : compte administratif 2024**

***Section de fonctionnement :***

Dépenses : 192 114,08€ Recettes : 353 006,01€ avec excédent reporté  
soit un excédent de fonctionnement de 160 891,93€.

***Section investissement :***

Dépenses : 303 486,51€ Recettes : 89 324,64€ avec déficit reporté  
soit un déficit de la section d'investissement de 214 161,86€.

Reste à réaliser en dépenses : 187 254,16€ et en recettes : 89 324,65€

Le résultat cumulé donne un déficit en investissement de 214 161,86€.

***Clôture de l'exercice 2023*** avec un déficit de 53 269,93€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2024 établi en nomenclature M14.

- **Commune : budget 2024**

Le budget 2024 est présenté en nomenclature M57, les articles et chapitres sont différents donc il est difficile de faire une comparaison avec l'année précédente.

Section de fonctionnement : 236 690€

Section investissement : 459 256,51€

Le CM a débattu des différentes opérations d'investissement envisagées pour l'année 2024, notamment poursuite des travaux de voirie (notamment au niveau de la mare de La Tartière), du point d'information touristique, de la remise en conformité du réseau d'éclairage public, et surtout la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que les ombrières à l'entrée sud du bourg.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget présenté pour 2024 équilibré à 695 946,51€.

- **Gîte de Compostelle**

Pour le chemin de Compostelle Orcival/Rocamadour, 3 haltes familiales se sont proposées pour héberger les pèlerins qui s'arrêteront sur la commune de Cros : Michel Gaillard à La Grangeoune, Jacques et Catherine Laubus à Gerbeix et Jean-Louis Desauty dans le bourg.

En conséquence, cela laisse au CM le temps de la réflexion pour l'aménagement d'un appartement en gîte avec dortoir, sachant que l'association HP&T peut prendre en charge la logistique : accueil des pèlerins, tamponnage de leur carnet et paiement de la nuitée. A cet effet, une convention serait signée entre l'association et la mairie. Elle serait présentée au CM lors d'une prochaine réunion.

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**

Afin de définir les zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur la commune et suite à la réunion publique du 6 janvier 2024 auprès des habitants, différents projets ont été proposés en mairie :

- Le SMGF a délibéré pour saisir la mairie et proposer les sectionnaux de Mezeirat et Versausat pour faire du solaire au sol,

- Marcel Mathé pour une parcelle,

- Laurent Boyer pour 2 parcelles,

- la GAEC d'Aubert pour 30 parcelles en agrivoltaïsme.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour inscrire ces parcelles en ZAER (à noter que M. le Maire ne prend pas part au vote).

Un listing de ces différents projets avec les parcelles concernées va être élaboré pour être présenté à un prochain CM.

- **Questions diverses**

- ***Cérémonie du 8 mai 2024***

Elle aura lieu comme les années précédentes à 11h45 devant le monument aux morts suivie d'un pot.

- ***Elections européennes du 9 juin 2024***

Les horaires du bureau de vote ne sont pas encore connus mais généralement, c'est 8h/19h ou 20h, il faut donc prévoir 4 équipes de 3 personnes.

- ***Licence IV***

Mme Gendre envisage de fermer son commerce en fin d'année et dans cette hypothèse, elle a proposé à M. le Maire de vendre sa licence IV à la commune.

Le CM devra avoir une réflexion de fonds sur ce sujet. Après débat et dans l'immédiat, il mandate M. le Maire afin d'indiquer à l'intéressée que la mairie n'est pas opposée à l'achat de sa licence IV.